

Le Panthéon de l'industrie : journal hebdomadaire illustré

I. Le Panthéon de l'industrie : journal hebdomadaire illustré. 1889.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

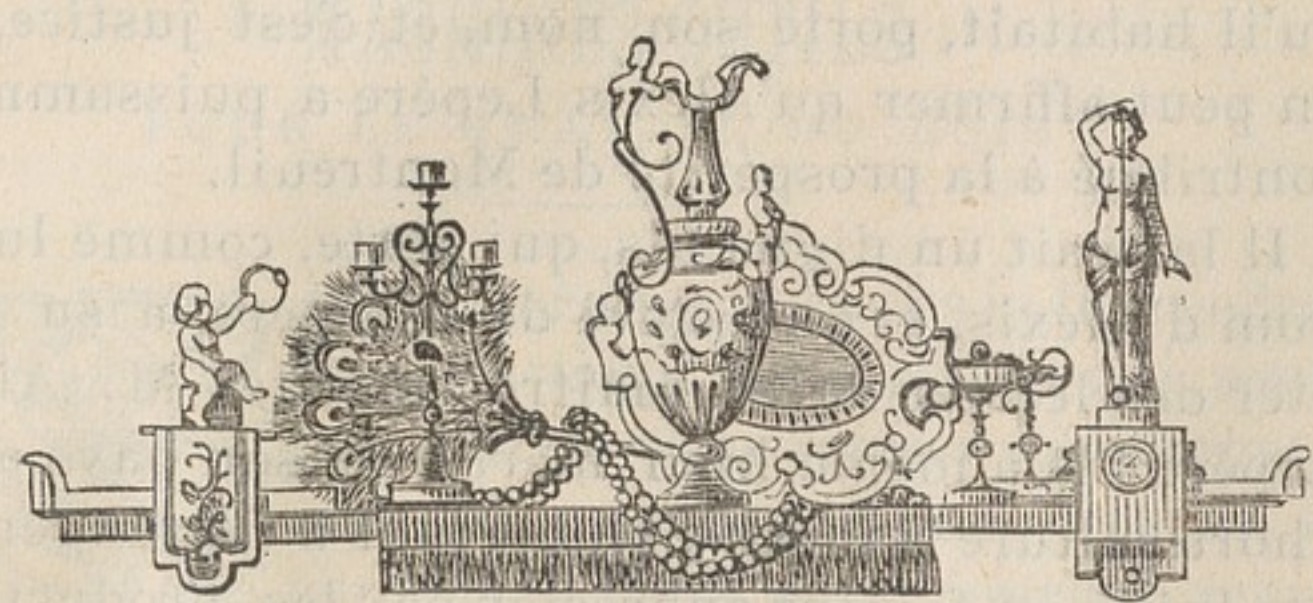
- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.



LA CORDERIE CENTRALE



L'APPROCHE de la grande Exposition internationale qui marquera, nous en sommes certain maintenant, comme une date à jamais mémorable dans l'histoire de l'industrie française, nos lecteurs comprendront, sans la moindre peine, que nous mettions un empressement tout à fait exceptionnel à visiter les établissements industriels qui se préparent à prendre part à cette importante exhibition où la France va être représentée avec tant d'éclat au milieu des nations du monde entier.

La visite que nous venons de faire à la Corderie centrale de Courbevoie et aux magasins qu'elle alimente dans Paris, 12, boulevard Sébastopol, n'avait donc pas d'autre but que de nous éclairer d'une façon plus précise sur le rôle très brillant que nous savions devoir être joué par cette maison à l'Exposition du Champ-de-Mars.

Nous pouvons, après une étude très attentive de ses produits et de ses moyens de fabrication, affirmer à nos lecteurs que MM. Freté et Cie qui dirigent avec tant d'intelligence et de succès une maison fondée en 1839, qui mettent un empressement si louable à s'assimiler tous les progrès de leur industrie (nous pourrions dire de leurs industries) feront honneur à l'industrie française.

Nous avons insinué incidemment que ces industriels pratiquent avec succès, non pas une, mais plusieurs industries.

A la corderie proprement dite, qui fut, en effet, le but unique des fondateurs de la maison et qui est encore sa grande base et sa grande force, ils ont d'abord ajouté la fabrication des cordages métalliques qui a pris de nos jours un immense développement faisant prévoir, pour un prochain avenir, une généralisation complète et dont les procédés, tout à fait spéciaux, constituent bien une industrie à part, n'ayant dans ses procédés, pas plus que dans la nature des matières qu'elle emploie, aucun rapport avec la fabrication des cordes en fibres végétales.

A cette spécialité qui se rattache encore par la nature des produits à la corderie proprement dite, MM. Freté et Cie ont successivement ajouté d'autres industries qui s'en éloignent progressivement, notamment la construction de tous les appareils de gymnastique et d'escrime, l'exécution des toiles, des bâches, des articles de campement, des travaux de sparterie, des jeux de jardins et de salons, et celle même du mobilier scolaire, c'est-à-dire, en somme, d'une masse d'industries diverses auxquelles ils ont été successivement conduits par la nature infiniment variée des applications des produits de la corderie, et qui réclament aujourd'hui, pour la conduite d'un outillage de plus en plus important, l'intervention d'un moteur à vapeur de 50 chevaux et le travail de 150 ouvriers.

Malgré tout, les cordages en matières textiles, dont l'usage s'impose à toutes les industries presque sans aucune exception, sont restés la principale spécialité de cette maison qui emploie à cette fabrication les chanvres du pays et toutes les matières textiles exotiques, et produit les câbles en chanvre pur, les câbles en chanvre et manille, les cordes, les fils et les ficelles de toute nature et de toute forme, les cordages pour navires, etc., etc., occupent naturellement une place très importante dans cette fabrication dont les produits s'adressent non pas à la France seulement, mais à la Chine, au Tonkin, etc., etc.

Dans la spécialité des câbles métalliques, cette maison compte au nombre de ses clients : les administrations des télégraphes, qui lui empruntent leurs câbles en cuivre; le ministre de la

marine et les armateurs, qui lui demandent soit des câbles entièrement métalliques, soit d'autres câbles où le métal entoure une âme de chanvre; les entrepreneurs de pêche, pour lesquels elle a créé un nouveau système de treuil appelé à rendre de très sérieux services à la pêche côtière qui traverse en ce moment une crise connue de tout le monde.

Ce treuil de remorquage, en effet, permettra d'embarquer, sous un faible volume, un câble en acier galvanisé d'une résistance admirable, d'une durée indéfinie, atteignant des longueurs largement suffisantes pour tous les besoins possibles et qui permet à nos pêcheurs de fouiller l'Océan bien à fond. N'oublions pas de mentionner ici un câble en acier destiné à une Compagnie de chemins de fer, câble construit avec des fils métalliques ayant la finesse d'un cheveu et dont nous ne pouvions nous lasser d'admirer la souplesse et la force de résistance.

Les articles d'escrime et de gymnastique construits par cette maison présentent aussi un très grand intérêt, et nous regrettons sincèrement de ne pouvoir, faute de place, faire ressortir ici le caractère vraiment pratique de ses gants, de ses crispins, de ses cordages de gymnastique, de ses échelles de toutes formes, de ses chevaux de bois, etc., etc.

Mais nous ne pouvons terminer cette trop courte notice sans faire mention des moyens de garantie morale et matérielle qu'elle offre à ses clients, autant par la présence d'un ingénieur attaché à l'usine qu'à la solidité de ses produits.

C'est ainsi que ses aussiciées et ses grelins sont régulièrement soumis aux expériences du bureau *Veritas*, qui en détermine la résistance et désigne les types qui doivent être réservés aux usages de l'industrie ou de la marine : c'est une garantie dont personne ne sera tenté de contester la haute valeur.

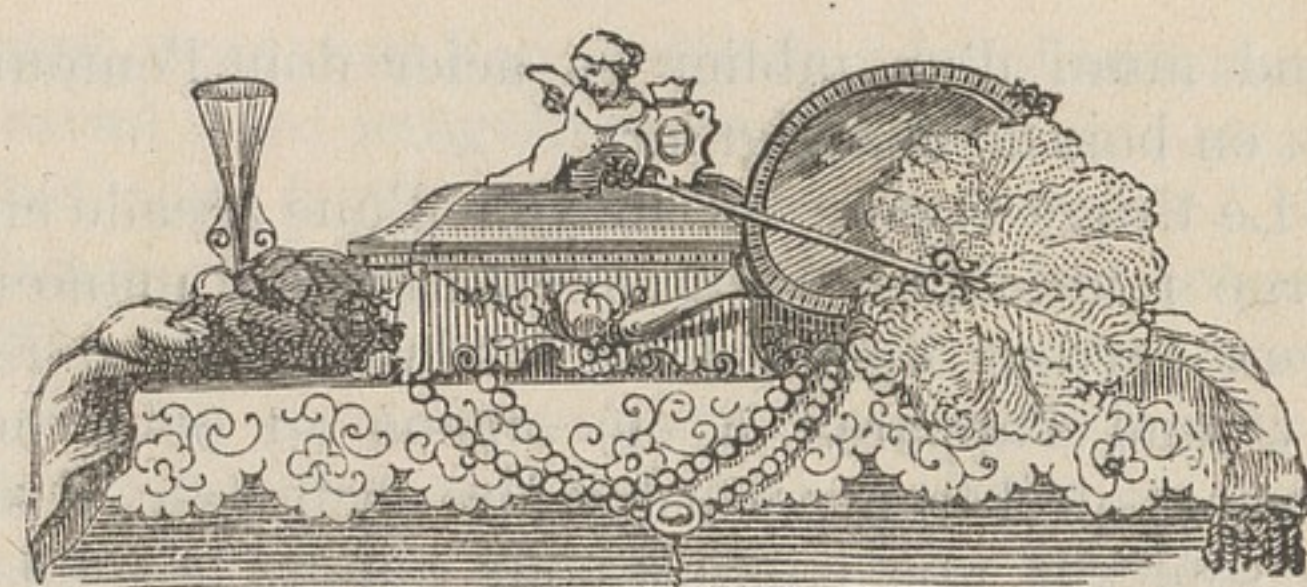
Ces applications des produits de cette maison, ont été jugées si efficaces dans la pratique, que les cordes de chanvre et les cordages métalliques de MM. Freté et Cie ont été adoptés avec le plus grand empressement non seulement par la généralité des industries, mais par les grandes administrations de l'État, notamment le ministère de la marine, dont ces honorables industriels ont été nommés, après concours, les fournisseurs attitrés.

Cette maison a été, du reste, l'objet de nombreuses récompenses aux diverses expositions : médailles de bronze à Sydney, en 1875, et à Paris, en 1878; médailles d'argent à Paris, en 1875 et 1878, à Sydney, en 1879, à Londres en 1884; médailles d'or à Paris, en 1885 et 1886, au Havre, en 1887; diplôme de mérite à Melbourne, en 1880; diplôme d'honneur à la Nouvelle-Orléans, en 1885; à Hanoï et à l'an passé à Paris où ces messieurs ont été mis hors concours. Indiquons aussi que le chef actuel de la maison qui nous occupe, est membre du comité d'installation de la classe 39 à l'Exposition universelle de 1889.

On peut donc dire que, sans connaître le jury de l'Exposition internationale qui se prépare, nous sommes certain qu'il appréciera sa mission comme nous l'apprécions nous-même en temps opportun, et que, tenant compte des efforts de ceux qui ont porté haut et ferme le drapeau du commerce français à l'étranger, il se considérera comme appelé à donner une consécration suprême aux industries nationales qui enrichissent et qui honorent notre pays.

BLASSON DES PIERRES.

La commission municipale chargée de l'étude de la décoration de la salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville, s'est réunie. Elle a reçu les différents peintres chargés de cette décoration et a examiné leurs divers projets. Il s'agissait surtout de faire un travail de coordination entre les différentes œuvres à exécuter, de manière à ce que, tout en respectant l'initiative personnelle de chaque artiste, les proportions relatives données aux détails d'exécution de chacun des différents sujets ne présentent pas des écart choquants. Il fallait éviter, en outre, que la même idée ne fût traitée par plusieurs peintres. La commission espère terminer ce travail dans sa prochaine réunion.



LA CONSTRUCTION

DES MACHINES AGRICOLES A REDON



UR les produits si variés et si importants d'une maison comme celle dont nous venons de visiter les ateliers et les magasins, il nous serait facile d'écrire un volume sans pouvoir réussir à épuiser la matière.

La situation de cet établissement auprès de l'important bassin à flot de Redon, au centre du plus beau de tous les bois de l'Ouest, au confluent de trois cours d'eau, à l'intersection des canaux de la Bretagne et de deux grandes lignes de chemins de fer, tous les précieux avantages dont il jouit pour la concentration des matières premières qu'il emploie et pour l'expédition de ses innombrables produits qui comprennent toute la série des appareils et objets divers réclamés par l'exploitation des champs, depuis les machines servant à retourner le sol jusqu'aux bancs de jardins, tous ces avantages, disons-nous, complétés par l'intelligence et l'activité du chef de la maison, lui ont valu près de deux cents récompenses dans les expositions et les concours agricoles régionaux et universels, mais nous imposent à nous, simple reporter industriel, une besogne tout à fait disproportionnée avec l'espace dont nous disposons, et que nous sommes contraint d'abréger d'une façon désastreuse.

Rappelons succinctement que M. J. Garnier, élève de l'Ecole d'Angers, fondateur et chef de cette maison, délégué en 1862 à l'Exposition de Londres par le département d'Ille-et-Vilaine, congut à son retour l'idée de doter son pays natal de cette intéressante industrie des machines agricoles qui lui faisait encore défaut, et ne recula pas devant les très difficiles problèmes dont l'extrême division de la propriété dans notre pays lui imposait la solution.

Il travaillait donc résolument au développement de son industrie et avait déjà réalisé des progrès très surprenants, lorsqu'un épouvantable accident vint le réduire subitement à l'impuissance : en 1882, un incendie dévora complètement ses ateliers.

Loin de se laisser abattre par ce malheur, M. Garnier reprit son œuvre avec une fiévreuse activité, se retrouva bientôt à la tête d'une usine beaucoup plus vaste (elle occupe un hectare de terrain) et beaucoup mieux installée que celle que le feu avait dévorée, et retrouva sa clientèle sans lui avoir même laissé le temps d'adresser ailleurs ses demandes, si bien qu'à l'heure présente, il a livré à l'agriculture nationale et à celle du monde entier plus de 54,000 machines.

L'on peut, d'ailleurs, juger de l'importance de ses livraisons par ce simple fait que les lettres d'expédition du chemin de fer, dont il est le principal client, accusent chaque jour pour lui, en moyenne, 200 francs de frais de port.

Ces succès, qui ont si largement profité à l'agriculture de notre pays, sont dus à ce fait que les appareils de M. Garnier, très bien combinés et très soigneusement construits, sont des appareils essentiellement français par leurs caractères, c'est-à-dire à la fois simples, solides et essentiellement pratiques.

C'est surtout au moment d'aborder la série des exemples à citer que nous sentons l'insuffisance de la place dont nous disposons.

Dans la très intéressante série des machines servant à remuer le sol, nous citerons la pelle tournante à cheval qui sert au nivellement des champs, à l'exécution des chemins, à la création des prairies, etc., etc., d'une façon générale, au transport des terres à de faibles distances.

Cet appareil, simple, solide, parfaitement maniable et livré de plus à un prix très modéré, a son